



92701 Colombes Cedex

☎ **01.47.60.80.00**
Télécopie 01.47.60.80.85

VILLE DE COLOMBES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 10 AVRIL 2025

N°**12**

Conseillers en exercice : 53
Présents : 40
Représentés : 9
Absents : 4

Ayant voté pour : 49
Ayant voté contre : 0
Abstentions : 0
Ne prenant pas part
au vote : 0

OBJET : VALORISATION DES TRAVAUX EN RÉGIE
POUR L'EXERCICE 2024

LE CONSEIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2311-2 et D. 1617-19,

Vu l'article 1^{er} du décret n° 2022-505 du 23 mars 2022 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales, des établissements publics locaux et des établissements publics de santé,

Vu le budget,

Considérant que la Ville a réalisé en 2024 des travaux en régie qui doivent être valorisés comptablement sur 2025 comme le permet la réglementation,

Sur l'avis de la Commission Unique,

Après avoir entendu le rapporteur,

D E L I B E R E

Article 1 : Autorise la réintégration en section d'investissement des dépenses liées aux travaux réalisés par la Ville en régie sur l'exercice 2024 et dont les montants se répartissent comme suit :

- Fournitures : 292 602,75 euros (TTC) ;
- Main d'œuvre : 477 504,17 euros.

Article 2 : Autorise la récupération au titre du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) des dépenses de fournitures soumises à TVA et basculées de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Certifié exécutoire compte tenu de Fait à Colombes

*l'affichage le 18 avril 2025 à l'Hôtel de Ville
et de la réception en préfecture le 14 avril
2025*

Identifiant de l'acte :

092-219200250-20250410-17483-DE-1-1



Le Maire,

Signé électroniquement.
CHAIMOVITCH Patrick

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Cergy Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil, BP 3032 – 95027 Cergy-Pontoise cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.